



**CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»**

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens –  
Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

**PROCES-VERBAL N° 57**

Séance du Conseil intercommunal  
du mercredi 8 janvier 2025

**Appel**

23 délégués sont présents.

Excusés : Mme Arn (Chavannes), Mme Raboud (Ecublens), M. Giroud (Prilly), M. Delaquis (Renens), M. Montabert (Renens), Mme Plattner (Renens), Mme Storari (Renens), Mme Perna (Villars-Ste-Croix)

Absent : --

**1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**2. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**3. Communications du Bureau – Correspondance(s)**

La Présidente annonce les démissions de MM. Théo Milliez (Renens) et Djaouad Souyad (Crissier).

**4. Communication(s) du Comité de direction**

La Vice-Présidente, Mme Kaeslin, excuse les absences de MM. Clément et Cavalli.

Ensuite Mme Kaeslin transmet quelques informations au sujet de la fin du projet Regio au 31 décembre 2024.

Le projet Regio était une expérience visant à tester un modèle de collaboration renforcée entre la police cantonale vaudoise et la police de l'Ouest lausannois. La mise en œuvre a été faite en 2019.

Malgré une réelle valeur ajoutée comme dans la formation ou les achats en communs, certains points tels les statuts différenciés entre les gendarmes et les policiers communaux posaient problème. L'organisation policière n'était pas encore prête à cette évolution.

Concernant les coûts, le projet Regio n'a entraîné aucune dépense financière. Il est important de souligner qu'aucun poste supplémentaire n'a été créé pour ce projet et que les équipements ainsi que les ressources provenaient des dotations existantes. Les connaissances acquises au cours de ce projet constituent un véritable bénéfice.

À l'avenir, la réponse aux interventions se fera de la même manière que dans les autres secteurs du canton couverts par les polices communales, la POL et la gendarmerie exerçant chacune leurs propres prérogatives. Pour certaines interventions, la POL ne pourra plus les gérer du début à la fin comme auparavant, lorsqu'elle disposait d'une patrouille mixte avec Regio.

Pour le Comité de Direction on ne parle pas d'échec, mais d'une expérience enrichissante.

En ce qui concerne les leçons tirées de cette expérience, l'amélioration significative de la coordination entre les deux corps est la plus grande des satisfactions.

Pour terminer, Mme Kaeslin demande l'autorisation au Conseil pour que le Plt Guyot puisse répondre aux questions en lien avec le préavis en lien avec le Data Center. Le Conseil accepte à l'unanimité.

## **5. Assermentation**

M. Arnaud Touron (Chavannes) est assermenté séance tenante.

## **6. Préavis 07/2024 « Renouvellement et mutualisation du Data Center POL »**

M. Wyssa (Bussigny), le Président de la Commission de gestion, apporte des précisions sur le rapport de la Commission de gestion.

Question 2, page 2 et question 6, page 6

Dans les deux questions, lorsqu'il est stipulé « charges pérennes », il faut comprendre qu'une charge pérenne correspond à un coût annuel. Cette somme devra être payée chaque année.

Question 5, page 10

Pour les appels d'offres, le Président tient à préciser que les différentes offres comprennent exactement le même produit. Pour cette raison, il n'y a pas d'évaluation du produit lui-même, ni de classement des produits.

Le Président du rapport de la Commission ad hoc, M. Marchon (Bussigny), souhaite revenir sur les vœux émis.

- Est-ce que ce serait envisageable d'avoir des convergences entre les différents corps de police ?
- D'envisager que la durée de vie soit plus longue, le coût d'un million pour cinq ans n'est pas négligeable ?

Il ajoute qu'il a été surpris par la maîtrise de ce dossier, par la compréhension et la volonté de bien faire avec la commune de Prilly. Le sujet est très bien maîtrisé.

Le Plt Chappuis indique que la durée d'amortissement tient compte des nouvelles directives du canton en lien avec le MCH2 (modèle comptable harmonisé 2), applicable dès le 1er janvier 2024, y compris par les associations de communes ; dès lors, la durée d'un amortissement est imposée en fonction de sa catégorie d'immobilisation.

M. Marchon rebondit en signalant que le problème serait que le Comité de Direction revienne dans 5 ans avec un nouveau préavis à un million.

Le Plt Guyot confirme que, dans la nouvelle infrastructure, l'objectif est de prolonger la durée de vie des nouveaux équipements aussi longtemps que possible (entre 6 et 7 ans). Il s'agit d'un Data Center qui héberge les données sensibles de police (24h/365 jours). C'est pourquoi, lorsqu'un serveur montre des signes de fatigue au bout de 5 ans, il est renouvelé. Cependant, ce n'est pas l'idée de manœuvre de la POL et de la commune de Prilly.

M. Constant (Renens) s'interroge au sujet des soumissionnaires. Il est très étonné par une telle disparité entre l'offre retenue et les trois autres, avec près de 30 % d'écart. Comment est-ce possible ? N'y avait-il pas d'autres soumissionnaires potentiels qui auraient pu offrir des conditions tout aussi alléchantes que celle retenue ?

Le Plt Guyot explique qu'il y a eu deux lots soumis aux marchés publics. Le premier cahier des charges concernant l'acquisition du lot « serveurs / commutateurs » suit la législation applicable, typiquement la Loi sur les Marchés Publics (LMP) et l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Le deuxième concernant l'acquisition du lot « logiciels / licences » géré conformément aux Accords sur les Marchés Publics (AMP) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), nécessitant une publication à l'international et permettant la participation de fournisseurs issus des pays membres de l'AMP.

L'écart s'explique simplement par le fait que l'entreprise ayant remporté le marché est le leader européen dans ce domaine. Cette position lui permet d'exercer une influence significative sur les distributeurs. La POL a scrupuleusement veillé à ce que les offres ne dépassent pas le seuil de 30% en dessous des estimations du marché, car un dépassement de ce seuil aurait rendu le marché nul et caduc.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente lit les conclusions du préavis.

A la majorité (une abstention),

Vu le préavis no 07/2024 du Comité de Direction du 2 octobre 2024,

Où les rapports des commissions de gestion et ad hoc chargées d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **Décide**

1. D'autoriser le Comité de Direction à renouveler l'infrastructure informatique "Data center" telle que détaillée dans le présent préavis.
2. D'octroyer au Comité de Direction, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 894'000.- TTC pour le renouvellement de l'infrastructure informatique (marchandises et services).
3. D'autoriser le Comité de Direction à financer cet investissement par voie d'emprunt sur une durée de 5 ans, et à souscrire celui-ci aux meilleures conditions du marché, ceci conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil intercommunal.
4. De faire figurer cette dépense dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 6029.5060.110 "Renouvellement du Data center".

Cette dépense sera amortie en 5 ans, ceci conformément aux nouvelles directives du Canton en lien avec la nouvelle Méthode Comptable Harmonisée 2 (MCH2), valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

5. D'accepter, en tant que crédits complémentaires, les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2025 en lien avec le coût du capital, soit :

- CHF 13'410.- dans le cpte 6007.3223 "Intérêts des emprunts à moyen et long terme" ;
- CHF 178'800.- dans le cpte 6008.3313 "Amortissement machines, mobilier et véhicules".

6. De prendre acte que le renouvellement du Data center n'engendrera pas de coût de maintenance pérennes.

## 7. Questions – divers

M. Birbaum (Ecublens) dépose l'interpellation suivante :

*Lors de notre séance du 15 mai 2024, alors que nous traitons des comptes 2023, M. Kocher, alors délégué de Renens, a exprimé le souhait de connaître le montant facturé par la POL aux organisateurs de gros évènements au sein de la Vaudoise Aréna, s'il y a eu des dispenses de facturation et si oui, pour quel montant.*

*La réponse donnée sur le champ et verbalement par le plt Chapuis nous a informé notamment : .... que le comité de direction a décidé d'appliquer un tarif forfaitaire de 1'000 CHF pour chaque évènement se déroulant sur une journée et 400 CHF pour chaque journée supplémentaire éventuelle.*

*A la 2ème question de M. Kocher de connaître les coûts réels pour mobiliser des policiers sur une journée, il a été répondu que cela dépend des manifestations, du personnel mobilisé, des données d'ordre, etc. et qu'il est donc difficile de déterminer un montant forfaitaire.*

*Mais M. Clément, Président du Codir, a concédé en séance que ce montant forfaitaire est bas. Je suis intervenu ensuite pour relever le conflit d'intérêt entre les communes actionnaires et celles membres de la POL. Pour plus de détail sur les réponses apportées par M. Clément et par le CoDir à ces questions, je vous renvoie au p.v. no 55 de notre séance.*

*Mais finalement, pour une question qui a probablement une importance économique non négligeable, nous n'avons pas eu de réponse précise à l'interrogation très pertinente de M. Kocher, qui nous permettrait de chiffrer l'étendue de ce soutien indirect à la Vaudoise Arena. Pour estimer si ce sujet mérite d'être approfondi, on ne peut éviter de devoir faire une estimation empirique à laquelle je vais me risquer avec vous. En supposant donc que le coût effectif serait d'au moins 10-15'000 CHF/jour et, sur une base hypothétique de 40-50 jours d'interventions par année, ce soutien se chiffrerait à plusieurs centaines de milliers de francs par année.*

*Mais pour donner court à toute spéculation hasardeuse et disposer d'une vision réelle sur une année complète, en l'occurrence 2024, je vous propose de soutenir l'interpellation suivante, à laquelle je n'attends pas une réponse spontanée et improvisée ce soir de la part du CoDir, mais bien une réponse formelle, mesurée et objective pour le conseil intercommunal du 21 mai 2025, durant lequel nous aurons à traiter des comptes 2024.*

*Y a-t-il un tarif officiel de facturation pour toutes les manifestations publiques ou privées nécessitant une intervention de la POL (en homme, en logistique etc.) et, si oui, quel est-il ?*

*Disposons-nous d'une comparaison avec les tarifs des interventions de la Police Cantonale respectivement de la Ville de Lausanne ?*

*Quelles ont été en 2024 les ressources effectives en jours/hommes et moyens logistiques qui ont été mis à disposition pour les manifestations de tiers privés ? de la Vaudoise Arena ?*

*Pour cette dernière, combien de jours respectivement d'hommes cela concerne-t-il en 2024 et quels auraient été les coûts de facturation sur la base des tarifs ordinaires, abstraction faite de tout accord séparé avec la Vaudoise Arena ?*

*Partant, quels ont été les honoraires facturés et encaissés effectivement pour l'un (a) et pour l'autre (b) en 2024 ?*

*J'espère que mon questionnement rencontrera la compréhension et le soutien des délégués de ce Conseil intercommunal, et à minima de 5 personnes pour que mon interpellation soit prise en considération par le Comité Directeur. Et pour la bonne forme, je relève qu'en l'occurrence, il ne s'agit pas ce soir de nous étendre sur la pertinence ou non d'un subventionnement à la Vaudoise Arena, mais uniquement pour l'instant d'obtenir des faits et des chiffres qui nous permettent d'en mesurer l'ampleur.*

Cette interpellation est soutenue par plus de 10 personnes.

M. Deillon souhaite que le Comité de Direction ne botte pas en touche face à d'éventuelles imprécisions dans l'interpellation. L'interpellateur évoque les manifestations organisées par la Vaudoise Aréna, mais tout le monde ici a bien compris que l'assemblée souhaite obtenir des informations sur l'ensemble des événements.

Mme Schneider (Renens) demande si c'est aussi incitatif à engager des entreprises de sécurité privée ?

M. Birbaum ne sait répondre et espère que le Comité de Direction va y répondre. Ce qui intéresse les conseillers, c'est de savoir à tarif réel qu'elle serait la facturation à la Vaudoise Aréna.

M. Wyssa (Bussigny) revient sur les informations du Comité de Direction au sujet du projet Regio. Il évoque que les gens ont été surpris par cet arrêt soudain. Le projet a été encensé par l'ancien Comité de Direction. Ce n'est pas très clair et il souhaite savoir qui a mis un terme à ce projet ? La POL ? Le Canton ?

Il s'agit d'un commun accord entre le CoDir de la POL et le Conseil d'Etat, sur proposition de la Commandante de la PCV et le Commandant de la POL.

M. Wyssa (Bussigny) trouve que même s'il est dit qu'il n'y avait pas de coût financier. L'implication de la POL dans ce projet a été grande et il reste surpris de la rapidité de la fin de projet.

Mme Schneider (Renens) apporte un complément et pense que les gendarmes se sentent supérieur à la police et ça ne marche pas. Ça crée des conflits car ils ne sont pas au même niveau.

Le Commandant apporte des précisions sur les prérogatives judiciaires des différents corps de police au sein de l'organisation policière vaudoise (OPV). Il est rappelé que la Police cantonale possède l'ensemble des compétences judiciaires pour intervenir sur tout le canton. La Police de Lausanne est la seule police communale qui dispose également de prérogatives judiciaires étendues pour des raisons historiques. En revanche, les autres polices communales n'ont pas ces prérogatives, bien que certaines tâches leur aient été déléguées, comme le traitement des vols à l'étalage ou des violences domestiques dans une certaine limite. Bien entendu, des enquêtes concernant des affaires graves comme un féminicide au sein d'un couple ne pourraient pas être réalisées par la POL.

Chaque année, environ 200 interventions de Police Secours relevant du « petit judiciaire » sont recensées dans le district de l'Ouest lausannois. En raison de ses prérogatives judiciaires limitées, la POL ne peut pas les gérer seule. La moitié concerne des incendies, souvent des feux de casseroles ou de poubelles. L'autre moitié se répartit entre divers incidents : un quart concerne des accidents du travail, tandis que le reste inclut des levées de corps, des ruptures de bans, etc. Toutefois, l'ensemble de ces interventions ne représente qu'environ 1 à 3 % de l'activité totale de Police Secours.

Avec le projet Regio, la POL pouvait traiter ces situations grâce à des patrouilles mixtes, composées d'un de nos policiers et d'un gendarme. La présence du gendarme permettait au binôme de gérer les aspects judiciaires des interventions. Avant et après ce projet, en cas d'incendie par exemple, la POL se contente d'arriver sur place, de sécuriser la zone et de prendre les premières mesures, avant qu'une patrouille de gendarmerie ne reprenne la procédure judiciaire.

Un projet a un début, un milieu et une fin. L'objectif du partenariat avec la Police cantonale était d'expérimenter un modèle adaptable à l'ensemble de l'OPV. Durant la pandémie, des patrouilles mixtes ont été mises en place à l'échelle du canton, mais elles ont pris fin après la crise sanitaire, tandis que le projet Regio s'est poursuivi.

Par la suite, plusieurs changements institutionnels ont influencé la poursuite du projet : le renouvellement complet du Comité de Direction, l'arrivée d'un nouveau Commandant à la POL, ainsi que le remplacement du Chef du DJES et de la Commandante de la Police cantonale. Ces transitions ont retardé la possibilité de mener une analyse approfondie sur la continuité du projet.

Finalement, bien que cette expérience ait présenté plusieurs bénéfices, il est apparu que ce modèle spécifique n'était pas optimal pour une mise en œuvre à long terme au sein de l'OPV. C'est pourquoi il a été décidé, d'un commun accord, d'y mettre un terme.

M. Deillon (Prilly) demande si la POL va en tirer un bilan ? Un rapport va être établi ?

Le Commandant répond que, formellement, il n'y aura pas de bilan officiel.

Cependant, de nombreux éléments issus de Regio seront conservés, notamment : une harmonisation des horaires, entre la gendarmerie et les polices communales (à l'exception de Lausanne), et les visioconférences en début de service, ainsi que les rapports de coordination.

La question de la mutualisation de la centrale reste en suspens. La POL l'utilise de manière plus intensive que les autres polices communales. Une étude de faisabilité est actuellement en cours sur ce sujet.

Par ailleurs, Mme Bula, Commandante de la Police cantonale et Cheffe de la Direction opérationnelle, souhaite intégrer les pratiques issues des collaborations CORE et Regio dans une directive opérationnelle. Ces pratiques seront ainsi formalisées dans un document officiel.

La séance est levée à 20h45.

La Présidente :



C. Dutoit

La secrétaire :



S. Gosteli